



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

**Censvra Sacræ Facultatis Theologiæ Parisiensis, In
Librum cui titulus est: La Défense de l'authorité de N. S.
P. le Pape, ..., contre les erreurs de ce temps, Par Iacques
De Vernant, à Mets, 1658**

Université <Paris> / Faculté de Théologie

Parisiis, 1665

Censvra. Censvre.

urn:nbn:de:hbz:466:1-14744

p. 105. Tenez pour constant qu'il n'y a que les Heretiques & les ennemis Quatrième de la Foy, qui demandent des Conciles, non pour condamner leurs er- proposition reurs, mais afin de troubler & inquieter toute l'Eglise, jusques à ce qu'elle de l'acques de Vernant soit assemblée.

CENSURA.

CENSURE.

*Hac propositio, universim sump-
ta, est scandalosa, Ecclesiae, Conci-
lijs generalibus, ac sublimioribus po-
testatis consumeliosa.*

Cette proposition, prise universelle-
ment, est scandaleuse, & injurieuse aux
Conciles généraux, & aux Puissances
souveraines.

EX DECLARATIONE
Ludovici Cellotij Soc. Ie-
su ab eo traditâ 29. Maij
1641. Lib. 4. c. 10. pag. 198.
circâ finem.

*EXTRAIT DE LA DE-
claration de Louys Cellot Iesuite,
le 29. May, 1641. Au livre 4. chap.
10. page 198. vers la fin.*

*Cæterum quod alias decreve-
rat Constantiense Concilium, ut
quoque decennio Synodus generalis
convocaretur, ad reformationem Ec-
clesie tam in capite quam in membris,
posterioris malo suo experta omisit
exequi; memor Ariminensis, Ephesi-
na utriusque quintæ, oltava Synodo-
rum antiquarum, & in margine ha-
bet, Conciliorum generalium pericu-
losa convocatio.*

24. May.
1641.
Avreste, la posterité ayant esprou-
vé à son malheur ce que le Conci-
le de Constance avoit autrefois ordonné,
c'est à sçavoir, qu'on assembleroit un
Concile général de dix ans en dix ans,
pour la reformation de l'Eglise, tant dans
le chef que dans les membres, ne l'a pas
voulu executer, se souvenant des an-
ciens Conciles d'Arimini, d'Ephese, de
l'un & l'autre cinquième & du huitiéme
Concile, & il dit à la marge : La convoca-
tion des Conciles généraux est perilleuse.

REVOCATIO.

REVOCATION.

*C*onciliorum generalium con-
vocationem dixi periculosa, intellige aliquando, neque verò mi-
hi mens unquam fuit convocationem
istam non esse sapernumerò utilissi-
mam ac saluberrimam Ecclesia Dei,
aut etiam non esse quandoque neces-
sariam, quin potius utrumque plane

I'Ay dit que la convocation des Conci-
les estoit dangereuse. Entendez, quel-
quefois, & ce n'a jamais été ma pensée
ny mon dessein de dire que la convoca-
tion des Conciles ne fut pas le plus sou-
vent tres-utile & tres-salutaire à l'Eglise
de Dieu, ou mesme que cette convoca-
tion ne fut pas quelquefois absolument

G iii